

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	contact@mupras.com
0 Prise en charge	pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-429472

ND: 38846

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00858

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHAKIB Djaloum

Date de naissance :

6/12/48

Adresse :

101 avdelan n° 3000 rue 4 n° 6

mn 07000 casab

Tél. : 06 63 64 58 86

Total des frais engagés Karim

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel et l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le 09/10/2020

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Visites	Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
Dr. BENJELLOUN Mohammed Karim Boulevard Al Gholi, 31, Chambre d'Enseignement En Face poste Police et gendarmerie RENAUD Tél: 0522 52 57 45 - GSM: 0522 22 33 18	Dr. BENJELLOUN Mohammed Karim Boulevard Al Gholi, 31, Chambre d'Enseignement En Face poste Police et gendarmerie RENAUD Tél: 0522 52 57 45 - GSM: 0522 22 33 18	Dr. BENJELLOUN Mohammed Karim Boulevard Al Gholi, 31, Chambre d'Enseignement En Face poste Police et gendarmerie RENAUD Tél: 0522 52 57 45 - GSM: 0522 22 33 18	Dr. BENJELLOUN Mohammed Karim Boulevard Al Gholi, 31, Chambre d'Enseignement En Face poste Police et gendarmerie RENAUD Tél: 0522 52 57 45 - GSM: 0522 22 33 18	Dr. BENJELLOUN Mohammed Karim Boulevard Al Gholi, 31, Chambre d'Enseignement En Face poste Police et gendarmerie RENAUD Tél: 0522 52 57 45 - GSM: 0522 22 33 18
10/07/2013	C57 ECG	250 Dh	INP : 09 11 16 87 18	Dr. BENJELLOUN Mohammed Karim Boulevard Al Gholi, 31, Chambre d'Enseignement En Face poste Police et gendarmerie RENAUD Tél: 0522 52 57 45 - GSM: 0522 22 33 18

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OMARIYA CASABLANCA Rue 49 Lot. Orléans Hay Inara - Ain Chock - Casablanca Tél : 05-22-52-6200	10/02/2020	532,40

63,30

SU 001 06 022



BORDEAUX

63,30

SU 001 06 022



Dr. BENJELLOUN
CARDIOLOGUE
511 Bd Al Qods (Ain Chok)
(En Face de la Poste Police et de la Concessionnaire RENAULT)
Tél: 0522 52 57 45

Casablanca, le : 10/06/2020

ن ما

القلب

الكول

للقلب

بالصدى

بوردو

97,70

97,70

97,70

✓ 1² Chekib Mohamed



63.30 x 3

- Trigliceride : $\frac{1}{2} - 0 -$
10/25

- Acrep 5, 0-0-1 (17800) -

97.70 x 3

+ 49.40



532.40

(✓) 11/6 (mis)



Dr. BENJELLOUN Mohammed Karim
CARDIOLOGUE
511 Bd Al Qods (Ain Chok)
(En Face de la Poste Police et de la Concessionnaire RENAULT)
Tél: 0522 52 57 45 - Gsm:

63,30

SU 001 06 022



Bd. Al Qods, 511, Jardins Al Qods Californie (En Face du Concessionnaire)

Ain Chok - Casablanca - Tél.: 0612 65 13 15 / 05522 52 57 45 - E-mail : drbenjellounkarim@gmail.com

AUTO 10mm/mV

I

II

III

aVR

aVR

aVL

aVF

25mm/s AC50Hz+EMG35Hz+DFT

10mm/mV

V1

V2

V3

V4

V5

V6

Dr BENJELOUN mohammed karim

2020-07-10 11:17

ID:CHAKIB

Nom: MOHAMED

Sexe:

Age:

Taille: _____ cm Poids: _____ kg SYS/DIA: _____ / _____ mmHg

FC [bpm]: 61

Intervalle PR [ms]: 157

Durée P [ms]: 140

Durée QRS [ms]: 97

Durée T [ms]: 197

QT/QTc [ms]: 397/401

Axe P/QRS/T [deg]: 60.8/8.6/14.4

R(V5)/S(V1) [mV]: 1.56/0.37

R(V5)+S(V1) [mV]: 1.93

<<Conclusions>>

Médecin _____